

# Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Mai 2002  
N° 6

## L'invité :

**M. Abdelwahed Radi,  
Président de la Chambre des Représentants du Maroc  
Président de la 107<sup>e</sup> Conférence interparlementaire**

*« La démocratie est un choix  
stratégique irréversible »*

**Q : Quel est le bilan de la 107<sup>e</sup> Conférence interparlementaire qui s'est tenue à Marrakech du 17 au 23 mars 2002 ?**

**Abdelwahed Radi :** Je crois que nous avons réalisé tous nos objectifs. Nous avions à l'ordre du jour d'ouvrir un débat sur des questions telles que la mondialisation et l'environnement. Pour ce qui est des questions supplémentaires comme le terrorisme et la question du Moyen-Orient et de la Palestine, là aussi nous avons eu des débats fructueux. [S'agissant du Moyen-Orient] je crois que la résolution qui a été préparée est très équilibrée. Elle traduit les sentiments de tous les députés du monde, à une ou deux réserves près, et elle a été adoptée par consensus. Le point d'urgence présenté par le Maroc, accepté à l'unanimité, n'a pas fait l'objet d'un débat. Le comité de rédaction comprenait les Palestiniens, les Israéliens, les représentants des cinq groupes géopolitiques à l'UIP et le Maroc. L'objectif a été atteint puisqu'il y a eu un dialogue entre Israéliens et Palestiniens, qu'il y a eu aussi une contribution des représentants des parlements du monde entier, et surtout par le fait que les parties en conflit se sont mises d'accord sur un texte. Ceci démontre que l'on peut, par le dialogue, arriver à trouver un terrain d'entente. Cette résolution appelle à la cessation de la violence et des tueries et appelle à ce que le dialogue soit entamé le plus rapidement possible, sans oublier le respect des résolutions de l'ONU, la mise en œuvre du plan Mitchell, la cessation de l'implantation des



De gauche à droite : S.M. le Roi Mohamed VI du Maroc, Mme Najma Heptulla, Présidente du Conseil de l'UIP et M. Abdelwahed Radi, Président de la Chambre des Représentants du Maroc, lors de la cérémonie inaugurale de la 107<sup>e</sup> Conférence de l'UIP à Marrakech.

colonies et la reprise du dialogue pour essayer d'arriver à une paix négociée. Car il n'y a pas de solution autre qu'une solution négociée. Nous avons également donné une place aux propositions du prince héritier d'Arabie saoudite. Peut-être qu'en combinant tout cela, nous pourrions arriver à quelque chose pour changer la situation dramatique qui prévaut sur le terrain.

**Q : Le Moyen-Orient était très présent à Marrakech, puisque, durant la 107<sup>e</sup> Conférence interparlementaire, le Président de l'Assemblée nationale française, M. Raymond Forni, a réuni les Présidents des parlements européens autour du Président de la Knesset et du Vice-Président du Conseil législatif palestinien...**

**A.R. :** M. Forni a en effet réuni, en marge de la 107<sup>e</sup> Conférence interparlementaire, un certain nombre de Présidents de Parlement présents à Marrakech, et notamment le Vice-Président du Conseil législatif palestinien, le Président de l'Assemblée du Peuple d'Égypte, le Président du Sénat de Belgique, le Président de la Chambre des Députés de l'Italie, le Président du Parlement irlandais, le Président de la Knesset et le Président du Comité pour les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP. Le Président Forni a essayé de continuer le dialogue commencé à Paris (voir *Le Monde des Parlements* de mars 2002 et le Journal de l'UIP de janvier 2001 sur le site Internet de l'UIP [www.ipu.org](http://www.ipu.org)) et qui s'est poursuivi à Athènes. Ces personnalités se sont mises d'accord pour que des Présidents de parlements de l'Union européenne puissent se rendre en Palestine et accompagner le Président de la Knesset à Ramallah, pour rendre visite au Conseil

législatif palestinien, et se rendre également à la Knesset. Il s'agit d'une initiative européenne initiée par la France.

**Q : La 107<sup>e</sup> Conférence interparlementaire s'est tenue à un moment particulièrement important pour le Maroc, puisque des élections sont prévues au mois de septembre. Une telle conférence peut-elle aider au renforcement du processus démocratique au Maroc ?**

**A. R. :** Certainement ! Je crois que si les Marocains ont organisé cette conférence de l'UIP, c'est parce qu'ils ont voulu démontrer leur attachement à la démocratie, valeur principale défendue par l'Union interparlementaire. Pour démontrer aussi que la démocratie est un choix stratégique, irréversible. On peut ne pas être d'accord sur la politique économique, culturelle ou sociale, mais la démocratie est le choix unanime de tous les Marocains. Le peuple marocain y est attaché et il fera tout pour continuer dans ce sens. Cela a également permis au peuple marocain de voir le crédit dont il jouit. La confiance démontrée par l'UIP est un honneur pour le Maroc et je crois que cela va encourager la culture démocratique dans le pays. Ce fut aussi une occasion pour nos collègues parlemen-

taires, venus du monde entier, de connaître le Maroc et d'apprécier les efforts qui sont faits. Je crois que cela a été positif pour tout le monde.

**Q : Votre pays a pris des mesures pour une plus grande présence des femmes dans la vie politique marocaine...**

**A.R. :** Le gouvernement, en accord avec S.M. le Roi Mohamed VI, a en effet décidé de réserver un certain nombre de sièges aux femmes. Il y aura donc une liste de femmes et un débat suivi d'un vote démocratique qui nous garantira la présence d'au moins 30 femmes au Parlement. Les partis politiques peuvent inclure des femmes [sur leurs listes électorales] et cela représente un pas en avant très important pour le Maroc. Des partis, comme l'USFP, ont décidé d'avoir des femmes dans leurs structures dirigeantes. Cette proportion, qui s'applique déjà, ne doit pas être inférieure à 20 %. Mais cette mesure ne doit pas cacher l'ampleur du problème. Il ne s'agit pas seulement du domaine politique, il faut également faire des efforts dans le domaine économique et social pour permettre une mise à niveau de la femme par rapport au reste de la société. C'est un début. Nous pouvons certes faire mieux, mais nous sommes sur la bonne voie.

## LU DANS LA PRESSE - LU DANS LA PRESSE - LU DANS LA PRESSE

Les parlementaires de quelques 130 pays, dont Israël, se réuniront dimanche à Marrakech pour participer aux travaux de la Conférence annuelle de l'Union interparlementaire (UIP). Inaugurée par le roi Mohamed VI, cette 107<sup>e</sup> Conférence de l'UIP sera notamment consacrée au « rôle des parlements nationaux dans la mondialisation » et à « l'appui des parlementaires au Protocole de Kyoto » sur la réduction des gaz à effet de serre ». La Conférence de Marrakech sera également marquée par la présence d'une importante délégation israélienne, emmenée par le Président de la Knesset, Avraham Burg. Il s'agit de l'un des tous premiers déplacements officiels d'une délégation israélienne dans un pays musulman depuis la reprise des affrontements israélo-palestiniens en octobre 2000.

Associated Press (AP) — 16 mars 2002

Le conflit israélo-palestinien est devenu un des principaux sujets des travaux de la Conférence de l'UIP qui se déroule à Marrakech depuis dimanche. La présidence de la délégation palestinienne et israélienne et leur rencontre lundi en marge des réunions officielles sous les auspices des délégations européennes ont renforcé cette tendance. La question du conflit a été d'ailleurs inscrite à l'ordre du jour des travaux en tant que point d'urgence sur proposition de la délégation marocaine... Les membres de l'UIP voudraient ainsi apporter leur contribution aux efforts de paix de manière à rapprocher les points de vue des uns et des autres sur la base de la légalité internationale et des valeurs de la démocratie et des droits humains reconnus universellement.

Libération (Maroc) — 20 mars 2002

# L'engagement des Présidents

**I**ncontournable Moyen-Orient. Une fois encore, la situation qui endeuille la région qui a vu naître les trois religions monothéistes a été au centre des travaux des parlementaires du monde, réunis lors de la 107<sup>e</sup> Conférence à Marrakech. Avec une question à la clé : les élus des peuples peuvent-ils aider à faire cesser la violence, aveugle ou ciblée, qui continue de faire des victimes civiles tant du côté israélien que du côté palestinien ?

L'Union interparlementaire (UIP) et plusieurs présidents de parlements de l'Union européenne (UE) le pensent. Le Président de la Knesset l'affirme : « la situation est celle qu'elle est, mais si les membres des parlements n'essayent pas de changer la situation, ils ne remplissent pas leur mission. Si nous pouvons aider, nous devons le faire », déclare Avraham Burg dans nos colonnes. Quant au Vice-Président du Conseil législatif palestinien (CLP), Ibrahim Abou Al-Naja, il estime que « les parlementaires peuvent avoir une influence sur les décisions de leurs gouvernements, mais concrètement, c'est la branche exécutive qui prend la décision finale ».

Conscient de cette double réalité, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP, présidé par le député français Yves Tavernier, a réuni les délégations israélienne et palestinienne à Marrakech, en présence du Président du Parlement égyptien et de deux délégués jordaniens. Pour continuer de favoriser le dialogue que les Présidents de la Knesset Avraham Burg, et du CLP Ahmed Qoreï « Abou Ala », ont su instaurer et ne jamais interrompre, malgré la quasi-incommunicabilité qui règne entre leurs dirigeants gouvernementaux respectifs et les citoyens de leurs deux peuples.

Pour soutenir le courage politique dont font preuve Avraham Burg et Ahmed Qoreï « Abou Ala », plusieurs de leurs homologues de l'Union européenne sous la houlette du Président de l'Assemblée nationale française Raymond Forni, relayé par le Président de la Chambre des Députés de l'Italie Pierferdinando Casini, ont décidé d'accompagner leur collègue de la Knesset invité par le Président du CLP à se rendre à Ramallah dès que possible. En soutenant l'engagement de MM. Burg et Qoreï « Abou Ala » et des parlementaires israéliens et palestiniens qui continuent de se parler malgré les violences, l'UIP et les Présidents des parlements européens entendent lancer un message d'espoir non seulement aux peuples israélien et palestinien, mais également aux citoyens juifs, musulmans, chrétiens et d'autres confessions qui manifestent en faveur de la paix dans plusieurs pays : « En Israël comme en Palestine, il y a des hommes qui sont animés par la même volonté et qui ont le même objectif de vivre dans deux Etats séparés, en paix, parce que cela correspond à leur intérêt et à l'intérêt de la communauté internationale », insiste Raymond Forni.

Certes, ces propos ont tous été prononcés avant l'attentat perpétré contre des civils israéliens le jour de la fête juive de Pessah et avant le retour de l'armée israélienne dans les villes sous contrôle palestinien et le siège du QG du Président de l'Autorité palestinienne isolé pendant plus d'un mois à Ramallah, mais la détermination des parlementaires qui les ont prononcés reste intacte. Car, comme le souligne le Président de la Chambre des Représentants du Maroc, qui a présidé les travaux de la 107<sup>e</sup> Conférence interparlementaire, « il n'y a pas d'autre solution qu'une solution négociée ». C'est dans cet esprit que l'UIP a réaffirmé qu'elle était disposée à organiser, au plus vite, une réunion entre les Présidents de la Knesset et du Conseil législatif palestinien. ■

L.B.

## Les parlements et la situation au Moyen-Orient

**L**a situation au Moyen-Orient était au cœur de la 107<sup>e</sup> Conférence interparlementaire à Marrakech. Outre la résolution adoptée par consensus sur proposition du Maroc d'inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire d'urgence portant sur « le rôle des parlements à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1397 du Conseil de sécurité de l'ONU relative à la vision d'une région dans laquelle Israël et la Palestine vivent côte à côte à l'intérieur de frontières reconnues et sûres », le Comité pour les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP a également tenu séance à Marrakech. Présidé par le député français Yves Tavernier, le Comité a réuni une délégation israélienne conduite par le Président de la Knesset, Avraham Burg, et une délégation palestinienne dirigée par le Vice-Président du Conseil législatif palestinien (CLP), Ibrahim Abou Al-Naja, en présence du Président de l'Assem-

blée populaire d'Égypte, Ahmed Fathi Sorour, et de deux délégués jordaniens.

Le Président de l'Assemblée nationale française, Raymond Forni, a pour sa part invité les Présidents des Parlements européens présents à la 107<sup>e</sup> Conférence interparlementaire, pour un petit déjeuner autour des Présidents de la Knesset et du Vice-Présidents du Conseil législatif palestinien.

Suite aux événements tragiques qui ont eu lieu après la 107<sup>e</sup> Conférence interparlementaire de Marrakech, l'Union interparlementaire se dit prête à organiser une rencontre entre le Président de la Knesset, M. Avraham Burg, et le Président du Conseil législatif palestinien (CLP), M. Ahmed Qoreï « Abou Ala », sous les auspices du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP.

Dans une lettre adressée aux deux Présidents, la Présidente du Conseil de l'UIP, Mme Najma Heptulla, et le Secré-



De gauche à droite : M. Raymond Forni, Président de l'Assemblée nationale française, M. Avraham Burg, Président de la Knesset, M. Yves Tavernier, Président du Comité pour les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP, M. Ahmed Fathi Sorour, Président du Parlement égyptien et M. Ibrahim Abou Al-Naja, Vice-Président du Conseil législatif palestinien.

### M. Raymond Forni, Président de l'Assemblée nationale française

*« Les parlementaires peuvent faire changer la donne s'ils en ont la volonté »*

**Q :** *Quel était le but de la rencontre que vous avez organisée à Marrakech ?*

**Raymond Forni :** Ce petit-déjeuner informel, avec quelques Présidents de Parlements de pays membres de l'Union européenne ainsi qu'avec une délégation du Conseil législatif palestinien et avec le Président de la Knesset, était destiné à formaliser l'engagement que j'avais pris à Paris au mois de janvier (voir site Internet UIP [www.ipu.org](http://www.ipu.org) *Le Monde des Parlements*, mars 2002), d'accompagner le Président de la Knesset Avraham Burg, invité par le Président du CLP Ahmed Qoreï « Abou Ala », à Ramallah au Conseil législatif palestinien, pour montrer l'importance que les Parlements européens attachent à cette démarche de paix. Depuis lors, les événements se sont précipités, il y a eu une aggravation de la situation au Moyen-Orient avec des risques très grands d'un affrontement généralisé qui déborderait les frontières de ces deux pays. Cette démarche de paix nous paraît plus que jamais nécessaire. Nous allons travailler avec les Présidents qui sont ici, le Président [de la Chambre des Députés de l'Italie] Casini, le Président du Luxembourg, le Président irlandais et le Président du Sénat belge, pour essayer de réaliser ce déplacement très rapidement. Nous avons eu le plaisir d'accueillir également le Président du Parlement égyptien, M. Sorour, et nous savons que le Président de la Chambre des Représentants marocaine, M. Radi, est également sur la même ligne politique. Le Président Sorour a assuré notre groupe du soutien de l'Egypte. Il nous a convié en Egypte pour faire un pas supplémentaire en direction du rapprochement entre les deux peuples, palestiniens et israéliens. Les choses sont difficiles mais aucune initiative qui va dans ce sens ne doit être négligée. Nos parlements nationaux se sont finalement exprimés, dans le cadre d'une diplomatie parlementaire, au delà des différences politiques qui peuvent être les nôtres en Europe, pour souligner la volonté des peuples européens de trouver une solution au conflit du Moyen-Orient. Chacun considère qu'il n'est pas possible de rester dans cette escalade permanente, dans ce bain de sang qui tous les jours endeuille la Palestine et Israël. Il faut à l'évidence une autre solution que celle d'un affrontement militaire et nous sommes heureux de consta-

ter qu'en Palestine comme en Israël il y a des hommes de paix qui sont animés par la même volonté et qui ont le même objectif de vivre dans deux Etats séparés, en paix, parce que cela correspond à leur intérêt et à l'intérêt de la communauté internationale.

**Q :** *Les parlementaires peuvent-ils changer la donne au Moyen-Orient ?*

**R.F. :** Les parlementaires sont des hommes politiques et les hommes politiques peuvent toujours faire changer la donne à condition qu'ils en aient la volonté.

**Q :** *Concrètement, quel va être le suivi de votre initiative ? Irez-vous à Ramallah ?*

**R.F. :** Je l'espère ! Les choses ne sont pas faciles à monter, lorsqu'il s'agit de coordonner l'agenda de quinze Présidents de parlements nationaux européens. Mais nous en avons la volonté. Il faut aussi que du côté israélien et palestinien, il y ait cette volonté. Car trois volontés doivent être conjuguées : les volontés israélienne, palestinienne et européenne.

**Q :** *Avez-vous eu l'impression à Marrakech qu'une entente a été amorcée entre les Israéliens et les Palestiniens ?*

**R.F. :** Il y a eu un dialogue. C'est ce qui est important. Tant que l'on discute, ce n'est jamais irrémédiable. Nous ne sommes pas dans une situation où tout est bloqué, où tout s'arrête au niveau de l'échange. Le dialogue entre Israéliens et Palestiniens, à travers nous, est déjà quelque chose de positif à mes yeux. Abou Ala et Burg ont cette même volonté, parce qu'ils se rendent compte que, pour dire les choses très simplement, la démarche du Premier Ministre israélien Ariel Sharon est sans perspectives, ni pour Israël ni pour la Palestine. Ce n'est pas en alignant les morts les uns à côté des autres que l'on règlera le problème, ou alors il faut éradiquer tout un peuple, et cela est évidemment impossible. Le dialogue est la seule solution.

### M. Avraham Burg, Président de la Knesset

*« Si les parlementaires n'essayent pas de changer la situation, ils ne remplissent pas leur mission »*

**Q :** *M. le Président, vous voulez aller à Ramallah. Pourquoi ?*

**Avraham Burg :** La motivation est présente depuis longtemps. Je pense que l'aide des Parlements européens et du Président Forni est cruciale, parce que nous tentons maintenant

de cristalliser les résolutions qui sont préparées par le groupe qui nous accompagnera, et qui sera composé par les Présidents des Parlements européens. J'espère que les quinze ou au moins la plupart d'entre eux viendront. Il est donc très important d'avoir, lors de cette conférence au Maroc, le début de la fin du processus.

**Q : L'Union interparlementaire sera-t-elle associée à ce processus ?**

**A.B. :** Je l'espère !

**Q : Les parlementaires peuvent-ils changer la situation ?**

**A.B. :** Je ne sais pas. La situation est celle qu'elle est, mais je crois que si les parlementaires n'essayent pas de changer la situation, ils ne remplissent pas leur mission. C'est pourquoi, si nous pouvons aider, nous devons le faire.

**M. Ibrahim Abou Al-Najah,  
Vice-Président du Conseil législatif palestinien**

*« Nous n'épargnerons aucun effort pour parvenir à la paix »*

**Q : Que pensez-vous de l'initiative du Président Forni ?**

**Ibrahim Abou Al-Najah :** L'initiative du Président de l'Assemblée nationale française est très utile et très courageuse, parce qu'elle cherche à parvenir à la paix.

**Q : Pensez-vous que le Président de la Knesset et les Présidents des Parlements européens pourront se rendre à Ramallah et prendre la parole devant le Conseil législatif palestinien ?**

**I.A.A.N. :** Recevoir le Président Burg et les Présidents des Parlements européens ne nous pose pas de problème. Le problème se situe au niveau du gouvernement de M. Sharon, qui empêche M. Burg de prendre cette initiative.

**Q : Pensez-vous que les parlementaires peuvent changer la situation et peuvent aider à restaurer le dialogue entre Israéliens et Palestiniens ?**

**I.A.A.N. :** Ils peuvent d'une certaine manière avoir une influence sur les décisions de leurs gouvernements, mais, concrètement, c'est la branche exécutive qui prend la décision finale.

**Q. Lors de cette réunion, avez-vous eu la possibilité de parler au Président Burg ?**

**I.A.A.N. :** Cette réunion n'avait pas pour but d'établir un dialogue bilatéral entre les Palestiniens et les Israéliens. Ils se rencontrent partout. Dans les rues du camp de réfugiés de Balata, au check-point de Kalandia et à Marrakech. L'idée n'est pas [seulement] de se rencontrer mais de savoir quel peut être le résultat de cette réunion. Qu'elle en est l'utilité pour arriver à la paix. Nous espérons que cela sera utile. Nous n'épargnerons aucun effort pour parvenir à la paix. Le moindre succès est un « plus » pour nous et pour eux. Si nous n'y parvenons pas, nous essayerons à nouveau.

**M. Ahmed Fathi Sorour,  
Président de l'Assemblée du Peuple d'Égypte**

*« Je salue l'initiative visant à susciter un entretien entre Israéliens et Palestiniens »*

Je salue l'initiative du Président Forni visant à susciter un entretien entre le Président de la Knesset et le Président du Conseil législatif palestinien. Acceptée par les deux parties et la réunion à Marrakech, elle avait pour but de définir la mise en œuvre de cette initiative. Nous avons adopté le principe d'une visite à la Knesset et à Ramallah et celui d'une déclaration sur le processus de paix qui sera faite par les deux parties.

## *La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mary Robinson plaide pour un partenariat actif avec les Parlements*

Dans le cadre de son action de défense des droits de l'homme, l'UIP a organisé, le 8 avril 2002 à Genève, la toute première réunion parlementaire tenue à l'occasion d'une session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Inspirée par la Journée parlementaire que l'UIP organise régulièrement à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies, cette initiative a été prise pour répondre à l'intérêt manifesté par nombre de parlementaires qui souhaitaient être informés par les responsables et experts des Nations Unies sur les normes et mécanismes de protection des droits de l'homme à l'occasion de la réunion du principal organe des Nations Unies dans ce domaine qu'est la Commission des droits de l'homme.

Dans le discours inaugural qu'il a prononcé à la réunion, à laquelle ont pris part les parlementaires d'une douzaine de pays, le Secrétaire général de l'UIP a exprimé le souhait que ce type de réunion « favorise une participation parlementaire accrue aux travaux de la Commission dans les années à venir ». Dans son discours, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, a plaidé pour une telle participation et a souligné que « les parlements nationaux ont un rôle central à jouer en la matière. Le but du Programme des Nations Unies en faveur des droits de l'homme est de changer la réalité sur le terrain, dans vos pays, dans vos circonscriptions. Au niveau international, nous ne pouvons rien faire si vous ne vous consacrez pas vous-mêmes à cette mission. Pour progresser réellement sur ces questions, nous devons édifier des partenariats concrets entre l'international et le national ».

Une présentation de la structure et de l'ordre du jour de la Commission a été faite et l'approche de la société civile sur son fonctionnement et sur le renforcement des liens entre ONG et parlementaires a été exposé. La présentation qui a suivi par les rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur la liberté d'expression et d'opinion, sur l'indépendance de la justice et sur le droit à l'éducation a soulevé un vif intérêt et révélé le rôle important que les parlementaires peuvent jouer pour appuyer l'action des rapporteurs spéciaux de manière générale et garantir la mise en œuvre de leurs recommandations.

L'effectif réduit des participants a créé une atmosphère conviviale qui a facilité un échange intellectuel direct mais il a aussi montré qu'il reste encore beaucoup à faire pour faire entendre la voix des parlementaires à la Commission et veiller à ce que ses travaux et ses conclusions trouvent un écho dans l'activité parlementaire de chaque pays. Les élus des peuples qui ont participé à cette réunion ont souhaité qu'elle ait lieu à titre régulier parce que, à leurs yeux, ce type de réunion permet aux parlements et à leurs membres de se familiariser avec le travail des Nations Unies en matière de droits de l'homme. ■

# L'UIP renforce sa coopération avec les organismes onusiens

A Marrakech, l'Union interparlementaire (UIP) a renforcé sa coopération avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies. Les participants à la 107<sup>e</sup> Conférence de l'UIP ont entendu un message du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, lu par son représentant, M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés (HCR).

M. Kofi Annan,  
Secrétaire général de l'ONU

« Le pouvoir des parlementaires de dégager des crédits peut être déterminant »

« Vous êtes réunis à la veille de la Conférence de Monterrey, appelée à mobiliser les ressources qui sont si nécessaires au développement et au moment où nous cherchons à donner suite aux décisions adoptées par l'Organisation mondiale du commerce l'année dernière à Doha, afin que les femmes et les hommes des pays en développement puissent accéder au marché mondial dans des conditions de concurrence équitables, et alors que nous comptons bien que le Sommet de Johannesburg donne une impulsion nouvelle à la poursuite du développement durable dans le monde...

Les parlementaires sont bien placés pour faire avancer l'ensemble de ce programme, et j'espère que vous le ferez – notamment en engageant des fonds, en favorisant les investissements, en ouvrant les marchés, en supprimant les subventions inéquitables et en mettant en place les politiques et les mesures d'incitation qui encourageront des actions véritablement durables – aussi bien sur les plans économique, social, qu'environnemental. Dans les efforts collectifs que nous déployons pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, les pouvoirs qui vous sont propres – notamment le pouvoir de dégager des crédits – peuvent être réellement déterminants...

J'ai recommandé que l'Assemblée générale accorde le statut d'observateur à l'Union interparlementaire. La majorité des Etats membres partage mon point de vue sur cette question et j'espère que lorsque l'Assemblée l'examinera, elle codifiera notre relation et ouvrira une ère nouvelle dans notre coopération déjà ancienne ».

M. Ruud Lubbers  
Haut Commissaire des Nations Unies aux  
réfugiés (HCR)

« Les réfugiés et demandeurs d'asile risquent de devenir des boucs émissaires »

Le Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés, M. Lubbers, a exprimé l'espoir que les « législateurs encourageraient l'adhésion à la Convention sur les réfugiés et d'autres instruments internationaux de protection des réfugiés. » Il a ajouté qu'il espérait que ces mêmes législateurs se mobiliseraient pour assurer l'adoption de textes de droit interne sur la protection des réfugiés et pour en garantir l'application effective.

« Dans le climat actuel, il y a un risque que les réfugiés et les demandeurs d'asile deviennent des boucs émissaires. Nous ne devons pas permettre que cela se produise : je compte sur le soutien des parlementaires du monde entier pour combattre la xénophobie et l'intolérance dans nos sociétés et assurer que les réfugiés et les demandeurs d'asile reçoivent la protection et l'assistance auxquelles ils ont droit », a-t-il ajouté.

« L'exemple le plus récent de coopération étroite entre l'UIP et le HCR en matière de réfugiés est le *Guide sur le droit international relatif aux réfugiés* que nous lançons ici aujourd'hui conjointement. Il a pour but de vous aider, en tant que parlementaires, à vous familiariser avec les prin-



Photo ONU

cipes du droit international relatif aux réfugiés et à son application, pour que vous puissiez vous acquitter pleinement de vos responsabilités ».

Deux parlementaires expliquent leur point de vue quant à l'utilité du guide à l'usage des parlementaires UIP/HCR notamment pour aider à résoudre certains problèmes comme celui qui s'est produit dans le centre de Sangatte près du tunnel sous la Manche, en décembre dernier.

Mme Ann Clwyd, Royaume-Uni

« Le guide est une bonne chose pour rappeler aux parlementaires leurs obligations envers les réfugiés »

La politique de l'ONU concernant le traitement des réfugiés devrait être suivie par tous les Etats européens membres des Nations Unies. Certains pays [d'accueil] tentent de pousser les réfugiés vers d'autres Etats, bien qu'ils aient l'obligation de donner à ces demandeurs d'asile un traitement adéquat, lorsque ceux-ci arrivent sur leur territoire. Je tiens donc à rappeler à ces pays les droits des demandeurs d'asile tels que stipulés par les Nations Unies. Le guide publié conjointement par l'UIP et le HCR est une bonne chose pour rappeler aux parlementaires dont les pays sont membres de l'UIP quelles sont leurs obligations envers les réfugiés. Malheureusement, trop de demandes d'asile ne sont pas traitées selon la procédure, les entretiens n'étant pas menés de façon approfondie. Il est essentiel que ces entretiens aient lieu dans le pays où les demandeurs d'asile arrivent en premier lieu et que ces demandeurs d'asile ne soient pas renvoyés dans des pays où leurs droits de l'homme ont peut-être été bafoués.

M. Michel Vauzelle, France

« Les parlementaires sont les défenseurs des droits de l'homme »

Un guide comme celui publié par l'UIP est très important parce que les parlementaires, sauf ceux qui sont des spécialistes du droit international ou les spécialistes des questions de flux migratoires sont un peu désorientés ou manquent d'éléments de réflexion. Les parlementaires sont les défenseurs des droits de l'homme, ils sont donc portés à une attitude généreuse et respectueuse de la défense des droits de l'homme et des réfugiés notamment. Mais il est clair que nous avons à faire face en ce moment à des problèmes qui s'aggravent de jour en jour. Un guide tel que celui-là, qui permet de mieux cerner les questions et d'entrer dans un certain nombre de détails techniques ne peut qu'être très utile en ce moment. S'agissant de Sangatte, cette affaire montre le désarroi des gouvernements et un manque de concertation sur ces problèmes. Moi-même, dans la réunion que je préside, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) de l'UIP, je pense que la question des réfugiés est un des sujets — et l'on n'arrive pas facilement à le faire — qui devrait être abordé de manière quasi permanente par une commission ou une conférence, ce qui permettrait de rapprocher les points de vue des Etats méditerranéens notamment. Le fait que le flux migratoire vers la Grande-Bretagne, qui est très fort, ne soit pas géré convenablement entre deux grands pays, deux grandes civilisations où l'on respecte les droits de l'homme comme la France et la Grande-Bretagne, est tout à fait inadmissible. L'affaire de Sangatte nous a laissé une grande amertume et il faut absolument que, désormais, nous ayons un moyen de gérer convenablement ce qui doit se passer dans la traversée de la Manche, surtout avec les communications qui existent.

## Interview du Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura

*« Il vaut mieux que les journalistes élaborent de nouveaux codes de conduite, plutôt que de se voir imposer des réglementations par la puissance publique »*

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), M. Koïchiro Matsuura, s'est également adressé à la 107<sup>e</sup> Conférence interparlementaire. Il a estimé que « les législateurs ont un rôle primordial à jouer dans l'amélioration du dialogue interculturel pour venir à bout des préjugés, des malentendus et des appréhensions qui perturbent les relations entre les différentes communautés culturelles ».

**Q : Pensez-vous que la liberté de la presse soit en péril du fait des événements du 11 septembre et des mesures que les pays peuvent avoir prises pour renforcer la sécurité nationale ?**

**Koïchiro Matsuura :** Je suis convaincu que la liberté de la presse doit être respectée. Je crois en outre que la manière dont les journalistes couvrent les événements et leur comportement face à des menaces terroristes accrues doivent être l'objet de règles déontologiques fixées par la profession elle-même. Il y a une tension incontestable entre l'exercice des libertés fondamentales et la nécessité d'une plus grande sécurité face au terrorisme mais tout l'intérêt d'une campagne anti-terroriste est de garantir nos libertés. Pour moi, il est préférable, et de loin, que les journalistes eux-mêmes élaborent de nouveaux codes de conduite plutôt que de se voir imposer des réglementations par la puissance publique. Mais il est tout à fait utile d'avoir un débat public sur ce thème. Pour cette raison, l'UNESCO va organiser un colloque sur la liberté de la presse et le terrorisme qui coïncidera avec la journée mondiale de la liberté de la presse, au début du mois de mai.



M. Koïchiro Matsuura,  
Directeur général de l'UNESCO

Photo UNESCO

**Q : A l'heure de la mondialisation et avec les nouvelles technologies de l'information, pensez-vous que nous sommes mieux informés ?**

**K.M. :** Je ne doute pas que nous soyons mieux informés, en particulier dans les pays développés où les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont très largement répandues. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a des millions de nos congénères qui n'ont pas accès à l'Internet et que nombre d'entre eux, en fait, n'ont même pas accès à la télévision ou à la radio. La « fracture numérique » est une réalité mais il y a un fossé plus grand et plus profond encore entre les nantis et les laissés pour compte de la technologie. Nous devons essayer de combler ces écarts mais cela ne signifie pas pour autant que nous devons transposer les toutes dernières technologies de l'information et de la communication aux pays et aux groupes humains les plus pauvres. L'assistance doit être conçue d'une manière qui réponde étroitement aux véritables besoins et problèmes des gens.

**Q : L'une des priorités de l'UNESCO est « l'éducation pour tous ». Quels sont les objectifs concrets que l'UNESCO a atteint dans ce domaine ? Comment les parlements peuvent-ils être utiles en la matière ?**

**K.M. :** Pour pouvoir assurer un enseignement primaire universel, mettre garçons et filles à égalité face à l'apprentissage des connaissances et combattre l'analphabétisme, les pays en développement doivent accentuer leurs efforts, en particulier en allouant davantage de ressources budgétaires à l'éducation, en particulier l'éducation de base. Néanmoins, on a pris conscience du fait que nombre de pays en développement ont besoin d'une assistance additionnelle (financière, matérielle et technique) pour pouvoir progresser réellement. La communauté internationale s'efforce de mobiliser ces ressources, notamment en terme d'assistance financière mais pas uniquement, afin d'avoir un impact réel au niveau des pays. L'engagement actif des parlements au service de ce défi qu'est « l'éducation pour tous » est particulièrement important dans trois domaines. Premièrement, un appui législatif est nécessaire pour que l'éducation reçoive des crédits budgétaires plus élevés sur une période suffisamment longue. Cela est vrai des budgets de l'éducation des pays en développement mais aussi des budgets d'assistance au développement des pays riches. Deuxièmement, la promotion de « l'éducation pour tous » dans le cadre de nouveaux textes sur l'enseignement mérite une grande attention et un soutien plus ferme des parlementaires. Troisièmement, les parlementaires peuvent apporter beaucoup en défendant la cause de « l'éducation pour tous ». Il faut impérativement que cette cause, au niveau national, s'appuie sur un large soutien populaire et reçoive en outre l'appui des dirigeants nationaux. Il faut si possible obtenir un consensus autour de la priorité qu'est « l'éducation pour tous » ; de ce point de vue, les législateurs peuvent agir utilement en forgeant des liens plus étroits entre gouvernement, société civile, secteur privé et milieux professionnels.

# Panel sur l'élimination des pires formes de travail des enfants

A Marrakech, l'UIP et l'Organisation mondiale du travail (OIT) ont renforcé leur coopération, en lançant conjointement un manuel à l'usage des parlementaires intitulé *Eradiquer les pires formes de travail des enfants : Guide pour la mise en œuvre de la convention N° 182 de l'OIT* » et en organisant une table ronde sur « Les pires formes de travail des enfants ». Cette table ronde a eu lieu sous le patronage de S.A.R. la Princesse Lalla Meryem du Maroc et elle était présidée par Mme Nezha Chekrouni, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'emploi, de la formation professionnelle, du développement social et de la solidarité chargée de la condition de la femme, la protection de la famille et de l'enfance et l'intégration des handicapés du Maroc.

## Il et elles ont dit :

M. Ahmed Akhchichine  
Observatoire national des droits  
de l'enfant du Maroc

*« Un engagement des décideurs politiques gouvernementaux et des législateurs est nécessaire »*

Le combat pour l'éradication des pires formes de travail des enfants telles que définies par la Convention N° 182, concerne une problématique particulièrement complexe qui n'épargne pratiquement aucune société, et dont les manifestations et les expressions varient d'un environnement à l'autre. La responsabilité en incombe à l'ensemble des décideurs et des acteurs de la communauté internationale, au rang desquels les parlementaires – représentants des peuples et des nations – occupent une place de choix. Le rôle des parlementaires dans ce combat ne saurait se réduire au seul travail législatif de production et d'adoption des lois. Pour éradiquer les pires formes de travail des enfants il faut créer les conditions pour l'émergence de véritables courants d'opinion en faveur de ce combat sur le plan national et à l'échelle internationale. Une volonté politique et un engagement résolu de la part des décideurs politiques gouvernementaux et des législateurs est aussi nécessaire. Il est également urgent d'impliquer les acteurs de la société civile et surtout ceux qui sont le plus directement concernés par la problématique du travail, les syndicats et les organisations patronales. Un effort entre parlementaires, au niveau international, est nécessaire pour que les attentes des pays et des sociétés qui s'engagent dans ce combat puissent trouver une réponse, et pour que les mécanismes d'aide et de partenariat autour des questions de développement puissent également intégrer, en priorité, la problématique de l'éradication des pires formes de travail des enfants.



Photo : UIP/Parlement marocain

Mme Beth Mugo, Membre de  
l'Assemblée nationale du Kenya  
Présidente de la Commission pour les  
questions parlementaires, juridiques et  
des droits de l'homme

*« Il est essentiel de promouvoir la transition entre le travail et l'école »*

Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer, puisqu'ils peuvent influencer sur les politiques de leurs gouvernements. Les programmes en appellent à l'engagement de fond publics substantiels que les parlementaires doivent voter pour le budget national. Dans le domaine social, des pratiques culturelles rétrogrades qui impliquent des rôles prédéterminés et discriminatoires contre les femmes devraient être bannis et la société éduquée de telle façon à ce que ces pratiques soient écartées des campagnes d'information publique. De plus, des politiques complémentaires et des stratégies visant à promouvoir la transition entre le travail et l'école devraient être envisagées.

De gauche à droite, Mlle Christine Pintat, Sous-Secrétaire générale de l'UIP, Mme Najma Heptulla, Présidente du Conseil de l'UIP, M. Abdelwahed Radi, Président de la 107<sup>e</sup> Conférence interparlementaire, Mme Nezha Chekrouni, Ministre chargée de la condition de la femme, la protection de la famille et de l'enfance et l'intégration des handicapés du Maroc, et M. Frans Roselaers, Directeur du Programme IPEC de l'OIT.

Mme Yoko Kamikawa, Membre de la  
Chambre des Représentants du Japon

*« Il faut créer un environnement réaliste pour les enfants »*

L'UIP devrait pousser les gouvernements à entreprendre au plus vite des recherches sur le travail des enfants et à en publier les résultats. Il faudrait également créer un environnement réaliste pour les enfants qui tienne compte de leurs conditions de vie. Une action sérieuse de la part des gouvernements de tous les pays est donc essentielle. L'UIP doit promouvoir les modalités et la mise en œuvre de plans d'action, soutenir les efforts des pays qui vont dans ce sens. L'UIP devrait poursuivre son action dans cette direction et rendre compte aussi largement que possible des efforts et des résultats de cette démarche.

## Entretien avec Mme Nezha Chekrouni, Ministre chargée de la condition de la femme, la protection de la famille et de l'enfance et l'intégration des handicapés du Maroc

*« Il faut briser les tabous, notamment ceux qui pèsent sur l'exploitation sexuelle des enfants »*

**Q : Quels étaient les objectifs de cette table ronde ?**

**Mme Nezha Chekrouni :** L'objectif était de définir les pires formes de travail des enfants et voir quelles sont les différentes dimensions de cette problématique, qui est non seulement liée à la question de l'enfant mais qui s'intègre dans un contexte global et familial et qui concerne également la pauvreté et la question de la femme. Hier l'on disait que si, dans quelques familles, les enfants travaillaient, c'était pour permettre à leurs parents de sortir de l'engrenage de la pauvreté. Or, il s'avère aujourd'hui que le travail des enfants perpétue cette pauvreté. Nous sommes dans un cercle vicieux dont il faut absolument sortir et la seule manière d'y parvenir est d'éradiquer les pires formes de travail des enfants.

**Q : Par quels moyens ?**

**N.C. :** Des recommandations ont été faites pour créer des coalitions, car la synergie entre les différents acteurs et partenaires dans la société permet d'éradiquer ce phénomène. Ces synergies sont axées sur un travail de partenariat entre les parlementaires, les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et les organismes internationaux, par la mise en place d'un dispositif législatif apte à défendre et à protéger les enfants et par le contrôle et la mise en œuvre de ces dispositifs juridiques. Il faut aussi investir dans l'éducation et agir en amont et en aval par rapport à cette problématique, l'aborder dans sa réalité et au niveau préventif. L'éducation est la clé pour résoudre ce problème, et tous les autres problèmes concernant les enfants. Il est donc important d'avoir un système éducatif généralisé avec un contenu axé sur les droits des enfants pour préparer l'avenir de nos pays, avenir fondé sur un potentiel humain apte à relever les défis. Et le potentiel humain de demain ce sont les enfants d'aujourd'hui. Sans oublier de mettre l'accent sur les petites filles.

**Q : Faut-il une législation plus sévère pour sanctionner les abus ?**

**N. C. :** Il faudrait tout d'abord procéder à des études fiables pour bien connaître la réalité. Il faut également briser les tabous sur ces questions, notamment sur la problématique de l'exploitation sexuelle, ce que nous avons fait au Maroc dans le cadre du Forum arabo-africain que nous avons organisé en juin dernier. Il faut briser le silence et légiférer, mais il faut surtout parvenir à une prise de conscience chez tous les acteurs de la société pour agir tous ensemble. Les parents doivent être partie prenante dans cette question, parce que sans la participation des familles et des enfants eux-mêmes le travail ne pourra pas être accompli. Les problématiques sociales sont intimement liées à la question de la pauvreté, qui n'est pas seulement économique ou financière, mais aussi culturelle.

## A Marrakech, Mme Gwen Mahlangu, Membre de l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud, a été élue Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires. Entretien :

*« Ce que j'aime à propos du Comité de coordination et de la Réunion des femmes parlementaires, c'est que la plupart des questions qui jusqu'ici n'ont pas été traitées sont désormais examinées et que cela a un impact positif »*

**Q : Quel est votre objectif en tant que Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP ?**

**Gwen Mahlangu :** Les femmes parlementaires peuvent faire beaucoup de choses. Le monde se heurte à de nombreux défis. Je songe par exemple au terrorisme, question la plus pressante du moment et phénomène qui sévit partout dans le monde. En tant que mères et que personnes qui demeurons auprès des familles, nous devons veiller à ce que notre monde soit un monde pacifique. Hélas, nous avons peu de réunions durant les deux ans que dure notre mandat de comité de coordination, mais nous essaierons par tous les moyens de rester en contact pour que les questions qui touchent les femmes soient au centre de l'actualité, pour rapprocher nos continents et trouver les moyens d'apporter soutien et solidarité à nos sœurs qui se trouvent dans des situations plus difficiles que nous-mêmes.

**Q : Êtes-vous partisane de la tenue d'une conférence sur les mutilations sexuelles féminines à titre de suivi du Panel organisé par l'UIP et le Parlement du Burkina Faso à Ouagadougou ?**

**G.M. :** Oui. Les dirigeants africains à l'UIP, et l'UIP ont décidé de tenir une conférence cette année. En tant que membres du Comité de coordination, nous allons travailler en très étroite collaboration avec eux, comme nous l'avons fait à Ouagadougou (voir Revue trimestrielle de l'UIP *Le Monde des parlements*, numéro de novembre 2001, sur le site web [www.ipu.org](http://www.ipu.org)). Nous souhaitons un débat permanent. Nous avons recommandé que les groupes nationaux eux aussi inscrivent ce point à leur ordre du jour pour que nous disposions de projets de résolution venant de pays divers.

**Q : Pensez-vous que la motion qui a été adoptée ici en faveur de Mme Safya Hussaini pourra lui venir en aide ?<sup>1</sup>**

**G.M. :** Si l'ensemble des parlementaires, qui sont des représentants du public, exige qu'elle soit graciée, nous pensons qu'elle le sera. Et nous comptons bien que de telles condamnations ne se reproduiront plus à l'avenir. Non seulement parce qu'elles sont l'expression de la barbarie, mais aussi parce qu'elles vont contre la vie humaine. Il s'agit d'une violation des droits de l'homme et les femmes qui sont dans notre situation doivent toujours trouver une solidarité entre elles. Et nous sommes très fières que cette motion ait été déposée au nom des pays en développement et qu'elle ait été bien accueillie par la délégation nigériane.

**Q : Pensez-vous que les hommes parlementaires doivent participer davantage aux débats de la Réunion des femmes parlementaires ?**

**G.M. :** Je pense que le dialogue entre hommes et femmes est une très bonne chose. Parce que, dans la plupart des cas, nous pensons à leur place et lorsqu'ils sont présents et qu'ils s'expriment, leur contribution est utile. M. Farouk Cassim, un compatriote, en est un bon exemple. Il a participé, à Ouagadougou, au Panel sur les mutilations sexuelles féminines et y fait une excellente intervention. De même que M. Fall, du Sénégal. Nous demandons à ces quelques hommes de veiller à ce que d'autres hommes participent à nos débats. Nous allons avoir un débat très animé au Chili [où se tiendra la 108e Conférence interparlementaire en avril 2002] sur notre contribution en tant que femmes à l'économie mondiale parce que c'est une contribution particulièrement bénéfique dont on ne parle jamais. Notre rôle ne se limite pas à faire la cuisine, et ainsi de suite. Nous contribuons à l'activité économique et nous voulons un débat entre hommes et femmes sur cette question. Pourquoi les hommes sont-ils muets sur ce point ? Pourquoi ne nous donnent-ils pas la reconnaissance que nous méritons ?

**Q : Durant la 108e Conférence interparlementaire à Santiago, vous allez organiser un panel sur la traite des petites filles. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette initiative ?**

**G.M. :** La traite des petites filles est un problème qui se pose dans le monde entier. Lorsque nous l'avons abordé au Comité de coordination, aucun pays ne s'y est opposé parce qu'ils savent ce que cela représente. Nous pensons que les enfants ne sont pas physiquement prêts pour les exercices que les hommes leur font subir et nous estimons que nul ne saurait être autorisé à faire du trafic d'êtres humains et, a fortiori d'enfants, et nous voulons aller plus loin encore et faire de la décennie 2003 à 2013 celle de la protection des petites filles. Cette proposition a été soumise au Comité de coordination qui l'a bien accueillie. Ce que j'aime à propos du Comité de coordination et de la Réunion des femmes parlementaires, c'est que la plupart des questions qui jusqu'ici n'ont pas été traitées sont désormais examinées et que cela a un impact positif.

<sup>1</sup> La Cour d'appel islamique de l'Etat nigérian de Sokoto a depuis acquitté Safiya Hussaini, qui avait été condamnée à la lapidation pour adultère lors d'une première décision d'un tribunal islamique.

### *Eradication des mutilations sexuelles féminines (MSF)*

Lors de la 107e Conférence interparlementaire à Marrakech, l'Union interparlementaire et l'Union parlementaire africaine (UPA) ont invité des hommes et des femmes parlementaires venant à la fois de pays où les MSF sont toujours pratiqués et de pays d'émigration de leurs ressortissants à une réunion sur la législation, les programmes et les bonnes pratiques à promouvoir en réponse à ce phénomène complexe et sur les moyens de renforcer la coopération entre les pays concernés. Cette séance s'est inscrite dans le prolongement du Panel tenu à Ouagadougou en septembre 2001 (voir *Le monde des parlements*/Revue trimestrielle n°5). Les participants sont convenus d'œuvrer à la mise en place d'une possible convention sur l'élimination des MSF et ont demandé à l'UIP et à l'UPA d'organiser à cet effet une conférence parlementaire. Un groupe composé des parlementaires ci-après a été établi pour coordonner les préparatifs de cette manifestation qui devrait réunir des parlementaires, des chefs religieux et coutumiers, des organisations non gouvernementales et d'anciennes praticiennes des MSF : Mme Karin Andersen (Norvège), M. Elias Bare Shill (Kenya); M. Abdou Fall (Sénégal), Mme Rebecca Kadaga (Ouganda), Mme Gwadabe Khairat Abdul-Razaq (Nigeria) et Mme Marion Roe (Royaume-Uni). (Voir site : [www.ipu.org/Quoi](http://www.ipu.org/Quoi) de neuf sur ce site/Halte à la violence contre les femmes).

## BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

### *L'UIP SOUTIENT L'ADOPTION DE LA CONSTITUTION DU TIMOR ORIENTAL*

Les 663 parlementaires de 126 pays présents à Marrakech, durant la 107e Conférence interparlementaire et la session du Conseil (organe directeur) de l'UIP ont adressé un message de félicitations à l'Assemblée constituante du Timor oriental à l'occasion de l'adoption de la Constitution du Timor oriental. « La communauté parlementaire mondiale représentée par l'Union interparlementaire a suivi l'évolution politique au Timor oriental et observe avec un vif intérêt le processus d'élaboration de la Constitution de ce territoire, qui a été mené à terme dans des délais très courts ».

Le Conseil de l'Union interparlementaire a pris note « avec satisfaction de l'adoption par l'Assemblée constituante de la première Constitution du Timor oriental, qui ouvre la voie à l'indépendance de ce territoire.

En cette occasion historique, le Conseil de l'Union interparlementaire adresse ses félicitations aux membres de l'Assemblée constituante et au peuple du Timor oriental. Il réaffirme sa volonté de soutenir l'Assemblée constituante et le futur parlement d'un Etat souverain et indépendant pour promouvoir la démocratie représentative au Timor oriental. L'Union interparlementaire se réjouit à la perspective d'accueillir à terme le futur Parlement du Timor oriental en son sein ».

## NECROLOGIE

Au cours des derniers mois, deux éminentes personnalités, M. Spyros Kyprianou, ancien Président de la République de Chypre et Président du Parlement, et M. G.C.M. Balayogi, Président de la Chambre des députés de l'Inde (Lok Sabha), sont décédées. La Présidente du Conseil de l'UIP, Mme Najma Heptulla et le Secrétaire général, M. Anders B. Johnson ont adressé les condoléances de l'UIP à leurs Parlements respectifs.

L'UIP a également appris la nouvelle du décès de Jean Pouillon qui, pendant des décennies, avait dirigé l'équipe des procès-verbalistes des débats des Conférences interparlementaires. Le Secrétaire général de l'UIP a adressé les condoléances de l'UIP à la famille et aux anciens collègues de Jean Pouillon.

# Evolution parlementaire

## Afrique du Sud

Le 21 novembre 2001, la Constitution a été modifiée à l'effet de prévoir, entre autres dispositions, la nomination d'un maximum de deux vice-ministres en dehors de l'Assemblée nationale. Auparavant, les vice-ministres devaient être choisis exclusivement parmi les membres de l'Assemblée nationale, aux termes de la Constitution.

Le 14 décembre 2001, un autre amendement constitutionnel a été introduit à l'effet d'élargir et de rectifier la définition d'un projet de loi de finances, entre autres dispositions, et d'établir que seul le Ministre des Finances peut introduire pareil projet de loi. Cet amendement a pour but de s'assurer que le Trésor public puisse, avant le dépôt du projet, passer en revue toutes les lois ayant une incidence sur la politique macro-économique ou relatives aux impôts nationaux ou charges directes au titre des recettes publiques.

## Belgique

Le 21 février 2002, deux modifications à apporter à la Constitution ont été adoptées. Un nouvel alinéa a été inclus à l'article 10, en vue de garantir le principe de l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électifs.

Le 29 novembre 2001, la Chambre de Représentants a voté une modification proposée à son règlement. A la suite de cette modification, les fonctions représentatives de la Chambre sont conférées aux membres qui reçoivent un large soutien de l'assemblée. Toutefois, en vue de refléter la composition de l'assemblée, les membres des groupes reconnus importants sont associés aux travaux du Bureau de la Chambre. Le Règlement du Sénat a connu de même deux modifications importantes : les réunions de commission sont désormais publiques, alors que le huis clos était la règle, et le temps de parole octroyé aux orateurs lors des questions orales a été réduit : l'auteur de la question et le ministre qui y répond disposent, désormais, chacun de trois minutes au maximum.

## Canada

Le 15 juin 2001 est entrée en vigueur la loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Cette loi a deux objectifs principaux : donner suite à un jugement de la Cour d'appel de l'Ontario portant sur l'inscription de l'appartenance politique des candidats sur les bulletins de vote et apporter à la nouvelle *Loi électorale du Canada*, adoptée en 2000, plusieurs modifications d'ordre technique et administratif et y corriger certaines erreurs de formulation.

En décembre 2001, le Sénat a adopté de nouveaux règlements relatifs aux sénateurs formellement accusés et susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires. Un sénateur formellement accusé ne peut ainsi participer aux délibérations du Sénat ou des comités. S'il est mis fin au processus judiciaire sans déclaration de culpabilité, le droit du sénateur d'assumer son rôle législatif est rétabli d'office. En cas de déclaration de culpabilité, le sénateur conserve son fauteuil jusqu'à l'épuisement des procédures d'appel, mais il est suspendu sans rémunération. Si la déclaration de culpabilité est subséquemment révoquée, le sénateur reprend son fauteuil et touche la rémunération retenue sans intérêt.

## Danemark

Le Règlement intérieur a été modifié à l'effet d'instituer de nouvelles dispositions concernant les critères de reconnaissance des groupes parlementaires ayant droit aux prérogatives et allocations parlementaires. Selon ces nouvelles normes, pareils groupes sont tenus de remplir l'une des conditions suivantes pour obtenir cette reconnaissance :

- groupe de membres élus lors des dernières élections législatives sous l'étiquette d'un parti politique dont ils demeurent les représentants ;
- groupe de membres qui forment un nouveau groupe et un nouveau parti politique habilité à présenter des candidats aux élections législatives ;
- groupe de membres qui rallient un parti politique qui n'est pas représenté au Folketing mais peut présenter des candidats aux élections législatives ;
- groupe de membres qui n'appartiennent plus au parti sous l'étiquette duquel ils ont été élus mais demeurent une entité partageant la même politique.

## Hongrie

La Constitution a été modifiée dans le cadre de la réforme intervenue au niveau du haut commandement de l'armée hongroise. La loi modifiant la Constitution régit la composition du Conseil de défense et prévoit que les règles fondamentales touchant au contrôle des forces armées et à la hiérarchie du haut commandement de l'armée hongroise seront établies par loi approuvée à une majorité de deux tiers des membres présents lors de la séance consacrée à l'examen de cette question.

## Inde

Un amendement au Règlement intérieur du Lok Sabha est entré en vigueur le 5 décembre 2001. Les nouvelles dispositions prévoient la suspension automatique des membres qui viennent devant le podium perturber les travaux de la Chambre. Une fois rappelés à l'ordre par le Président, pareils membres sont automatiquement suspendus de la Chambre pour cinq séances consécutives ou le reste de la session, soit pour la période la moins longue des deux.

On notera également l'entrée en vigueur de la loi modifiant la Loi sur les traitements, indemnités et retraites des parlementaires, qui porte augmentation des traitements des membres, de l'indemnité de séjour payable aux membres ainsi que de l'indemnité de kilométrage à l'occasion de tout déplacement effectué en Inde au titre d'une mission officielle relevant du mandat parlementaire.

## Irlande

Le 27 février 2002, le Règlement intérieur a été modifié à l'effet d'instituer le vote électronique et de prendre les mesures qui s'imposent en cas de défaillance du système électronique : le Président peut alors demander une reprise du vote électronique ou un vote à main levée. Les nouvelles dispositions prévoient, par ailleurs, un vote à main levée à l'occasion de l'élection du Président du Parlement, de la nomination du Premier Ministre et des membres du gouvernement, ainsi que des motions de confiance dans le gouvernement.

## Nouvelle-Zélande

Le 22 décembre 2001 est entrée en vigueur la loi portant modification de la Loi électorale. Elle prévoit que tout membre qui démissionne du Parlement ou est exclu de son groupe parlementaire perd automatiquement sa qualité de parlementaire. Un membre ne peut être exclu d'un parti que si le chef du groupe parlementaire de ce parti en donne notification par écrit au Président du Parlement; en outre, l'exclusion ne peut avoir lieu que si le membre en question a agi de manière à compromettre la proportionnalité de la représentation des partis politiques. Le chef du groupe parlementaire est tenu de donner au membre un préavis de 21 jours ouvrables quant à son intention de prendre des mesures contre lui et la décision d'exclusion doit recevoir l'appui d'au moins deux tiers des membres du groupe parlementaire de ce parti.

## Pologne

Quatre amendements au Règlement intérieur ont été adoptés entre le 19 octobre 2001 et le 14 février 2002. Le premier amendement a largement modifié le système de commissions permanentes du Sejm : de nouvelles commissions ont été créées, d'autres remplacées et cinq dissoutes. Le deuxième amendement a porté de sept à neuf l'effectif maximum de la Commission des services spéciaux. Le troisième amendement a modifié le mode de désignation des membres de la Commission d'éthique des députés. Quant au dernier amendement, il autorise désormais le rejet d'un projet de loi en deuxième lecture, ce qui constitue une véritable innovation dans la procédure législative polonaise.

La Loi du 9 mai 1996 sur l'exercice du mandat de député ou de sénateur a été modifiée le 24 août 2001. Les changements portent sur les normes de recrutement de personnel pour assister les députés et sénateurs et assurer le secrétariat des clubs et groupes parlementaires. Des dispositions détaillées ont été également adoptées en ce qui concerne la procédure de déclaration de revenus des députés et sénateurs.

## République de Corée

La loi électorale a été modifiée eu égard aux cautions financières requises des candidats aux élections législatives, avec un plafond réduit de 20.000.000 à 15.000.000 (environ \$E.-U. 11.500) de won. De nouvelles dispositions ont été introduites quant au remboursement de ces cautions, qui a lieu dans les cas suivants : élection du candidat; décès du candidat; score du candidat supérieur au total de suffrages valides divisé par le total de candidats en lice ou à 15 pour cent des suffrages valides. Un autre amendement établit qu'il n'est pas procédé à des élections partielles si le restant de la législature est inférieur à un an à compter de l'échéance de ces partielles.

## Rwanda

La loi relative aux moyens d'information et de contrôle de l'Assemblée Nationale de Transition à l'égard de l'Action Gouvernementale a été amendée. Les changements concernent, entre autres, le délai de réponse accordé au Premier Ministre, au Vice-Premier Ministre, aux Ministres ou aux Secrétaires d'Etat, qui est passé de 15 à 30 jours. Un autre élément nouveau est la possibilité pour l'Assemblée de débattre une question d'intérêt général avec le Gouvernement dans le cadre d'un échange d'idées.

## Suède

En septembre 2001, la Loi sur le Riksdag a été modifiée eu égard à l'obligation du gouvernement de rendre compte de ses activités à l'Union européenne. En outre, la loi a été renforcée d'un nouveau paragraphe faisant obligation aux commissions de mettre en œuvre et d'évaluer les décisions relevant de leur propre domaine de compétence.

La loi électorale a été également modifiée pour permettre aux électeurs suédois de l'extérieur de voter par correspondance en adressant leur bulletin de vote à l'Autorité électorale en Suède.

VISITEZ NOTRE SITE :  
[WWW.IPU.ORG](http://WWW.IPU.ORG)

### Contacts :

#### *Service de l'Information de l'UIP*

*Union Interparlementaire  
Place du Petit-Saconnex  
C.P. 438*

*1211 Genève 19 — Suisse  
Tél. (0041.22) 919.41.16./27/61*

*Fax (0041.22) 919.41.60/97*

*Courrier électronique :  
[postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)*

#### *Bureau de liaison de l'UIP avec l'ONU*

*821, United Nations Plaza,  
9th Floor*

*New York, N.Y. 10017*

*Etats-Unis d'Amérique*

*Tel. (001) 212.557.58.80*

*Fax (001) 212.557.39.54*

*Courrier électronique :  
[ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)*

Le Monde des Parlements,  
revue trimestrielle, est une  
publication officielle de  
l'Union interparlementaire

#### Rédactrice en chef :

Luisa Ballin

#### Avec la collaboration de :

Moussa Ba

Catherine Blondelle

Martin Chungong

Roger Huizenga

Kareen Jabre

James Jennings

David Neal

Rosario Pardo

Christine Pintat

Alain Valtat

Ingeborg Schwarz

#### Site web :

Serguei Tchelnokov

Imprimé à Sadag SA - France

© UIP